

Urbanisme Avis d'enquête publique

Le Collège communal fait savoir que le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est l'**ASBL Ecoles fondamentales Saint-Lambert** représentée par Madame **Poerters** Marcelle dont les bureaux se trouvent rue Elisa Dumonceau 75 à 4040 Herstal.

Le terrain concerné est situé rue Elisa Dumonceau 67 à 4040 Herstal et cadastré division 1, section D, n°1246 T.

Le projet consiste en la démolition partielle d'un hall, la création de 2 classes et l'aménagement d'une cour de récréation avec préau et présente les caractéristiques suivantes : demande de permis impliquant une ou plusieurs dérogations aux normes du guide régional.

Le projet déroge au règlement régional adopté avant l'entrée en vigueur du CoDT et devenu guide régional : dérogation à une norme du GRU : accès PMR à l'étage du nouveau bâtiment non envisageable financièrement.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40, alinéa 2° du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période de l'enquête à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal (Service administratif des travaux) :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 14h. Le vendredi de 9h à 12h uniquement ;
- Le mardi jusqu'à 20 heures ;

Lorsque la consultation a lieu le mardi après 14h, la personne souhaitant consulter le dossier prend rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance, auprès du service administratif des travaux (04/256.83.40).

L'enquête publique est ouverte le 29 juillet 2018 et clôturée le 30 août 2018

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal ;
- par télécopie au numéro 04/256 83 05
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ville@herstal.be
- remises au bureau de l'accueil du Centre administratif « La Ruche » place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Permis d'urbanisme n° 184/2018

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service administratif des travaux ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 30 août 2018 à 14 h, au Centre administratif « La Ruche », service administratif des travaux.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Madame Eve **Wiliquet**, Architecte dont le bureau se trouve à 4040 Herstal, Place Jean Jaurès 45.

Le délai d'enquête est suspendu du 16 juillet au 15 août, conformément à l'article D.I.16 du CoDT.

Herstal, le 24 juillet 2018.